

SUBVENTIONS A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES BOUCHES-DU-RHONE POUR SON PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT 2017

Certifié transmis à la Préfecture le 4 juillet 2017

Commission permanente du 30 juin 2017 - Rapport n° 185

ANNEE 2017

Projets à vocation environnementale et agro-écologique

Intitulé du projet	Contenu du projet	Montant sollicité	Plan de financement	Subvention proposée et conditions d'octroi	Rattachement juridique	Direction/Programme
Observatoire Agricole de la Biodiversité ordinaire des exploitations (OAB)	Il s'agit d'un réseau d'agriculteurs coordonné par la Chambre d'Agriculture dont la mission est de mieux connaître la biodiversité ordinaire dans les exploitations et ses liens avec les pratiques agricoles. Il rassemble plus d'une trentaine d'exploitations agricoles et a pour objectifs distincts pour 2017: <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'animation et les observations sur le Pays d'Aix et sur le Comtat et analyser les résultats 2016 ; - Poursuivre les analyses statistiques et dégager des tendances « biodiversité en agriculture » ; - Développer des actions complémentaire à l'OAB (projet Biodiviti) en complément du travail d'observation 	6 000 €	CD 13 : 6 000 € CR PACA : 6 140 € CA 13 : 3 100 € = 15 240 €	6 000 €	Art. 94 Loi NOTRe	SEAT/Programme 10441
Biodiversité (création d'une application smartphone pour une connaissance pratique et efficace de la biodiversité fonctionnelle en viticulture - BIODIVITI)	L'objectif du projet Biodiviti est de proposer un outil simple mais complet, une application pour smartphone qui, via un accès direct aux données permettrait : <ul style="list-style-type: none"> - d'identifier le cortège d'auxiliaires permettant la régulation des bio-agresseurs, la pollinisation des plantes refuges, la synthèse des matières organiques et l'aération des sols ; - de caractériser ces auxiliaires (reconnaissance, types d'action, proies, périodes, lieux de vie...) - de déterminer des protocoles d'observation (méthodologie, estimations de présence) ; - de suivre l'évolution de ces populations ; 	28 720 €	CD 13 : 28 720 € CR PACA : 28 720 € CA 13 : 14 359 € = 71 799 €	28 720 € Versement : 50% à la signature de la convention, le solde sur production de l'application réalisée.	Art. 94 Loi NOTRe	SEAT/Programme 10441 à hauteur de 17 000 € DAT/Programme 10021 à hauteur de 11 720 €

	<p>de présenter des pratiques agricoles favorables à la biodiversité fonctionnelle ; de proposer des aménagements permettant d'héberger et protéger les auxiliaires de culture.</p> <p>Sur la base de ces objectifs, le projet pourrait être mené en phase expérimentale sur le territoire du Pays d'Aix dans un premier temps, en associant de manière partenariale les vignerons de Ste-Victoire, les gestionnaires de milieux (Gd Site Ste-Victoire..), les organismes de recherche (INRA, Université..), la Chambre d'Agriculture et les collectivités locales.</p>					
Etude de faisabilité pour une gestion automatisée des canaux de Crau	<p>La Chambre d'Agriculture propose de conduire une réflexion sur la modernisation de l'irrigation gravitaire dans le périmètre de la nappe de Crau et en particulier dans le cadre de la culture du foin de Crau, en collaboration avec le Domaine du Merle et le Comité du Foin de Crau.</p> <p>L'objet est de tester des matériels (martelières automatiques notamment), leurs avantages, inconvénients et coûts pour démontrer leur compatibilité et l'amélioration apportée aux pratiques locales.</p> <p>In fine, ces techniques contribueront d'une part à économiser la ressource Durance par une meilleure maîtrise des tours d'eau et d'autre part à soutenir une pratique d'irrigation gravitaire spécifique au territoire de la Crau, dont dépend à 70% la recharge de la nappe de Crau.</p> <p>Cette réflexion et les résultats escomptés en termes d'économie d'eau de la Durance, devront être replacés plus largement dans le contexte de la gestion de la ressource Durance et son lien avec la nappe de Crau.</p> <p>La position de l'Agence de l'Eau sur cette action n'est pas arrêtée. Réunion prévue avec la CA13 le 29/5. L'Agence souhaiterait que cette action soit intégrée dans un contrat (Canal Crau Sud-Alpilles). Il vaut donc mieux conditionner le versement de la subvention départementale à la participation des autres co-financeurs.</p>	3 307,50 €	<p>CD 13 : 3 307,5 € CR PACA 3 307,5 € Agence de l'eau : 11 025 € Domaine du Merle : 1 080 € Cté foin de Crau : 1 260 € CA 13 : 2 070 € = 22 050 €</p>	<p>3 307,50 € Versement : 50% au démarrage Solde sur production de l'étude (Sous réserve de la participation de l'ensemble des cofinanceurs)</p>	Art. 94 Loi NOTRe	SEAT/Programme 1008

<p>Contrat de rivière Huveaune : étude-action d'animation pour réduire les intrants – Action A16</p>	<p>La Chambre d'Agriculture propose de réaliser un diagnostic des pratiques agricoles sur le bassin versant de l'Huveaune. Cette action, inscrite au Contrat de rivière Huveaune entend répondre ainsi à une amélioration de la connaissance du risque de pollution d'origine agricole.</p> <p>En effet, la pollution d'origine agricole a été identifiée dans le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) comme un problème important à traiter sur le bassin versant de l'Huveaune. Cette étude, à l'instar de celles menées antérieurement sur les bassins versants de l'Arc et de la Touloubre, prévoit d'analyser ce risque de pollution sur la base d'une véritable enquête auprès des exploitants, tant dans les manipulations des produits phytosanitaires (préparations, rinçages, ...) que dans les pratiques d'épandage.</p>	<p>3 847 €</p>	<p>CD 13 : 3 847 € CR PACA : 3 847 € Agence de l'eau : 12 825 € CA 13 : 5 131 € = 25 650 €</p>	<p>3 847 € Versement : 50% au démarrage Solde sur production de l'étude</p>	<p>Art. 94 Loi NOTRe</p>	<p>SEAT/Programme 1008</p>
<p>Contrat de rivière Huveaune : étude-action des risques de pollution – Action A 5.1</p>	<p>Dans le cadre d'une démarche globale visant à développer l'agriculture biologique sur ce territoire, cette étude vise à diminuer les apports en nitrates et produits phytosanitaires dans la nappe souterraine, par une meilleure connaissance du territoire et des besoins des acteurs. L'objectif est de reconquérir la qualité des milieux aquatiques en agissant sur la réduction et le contrôle des pollutions urbaines et celles à caractère industriel et agricole (diminution des apports en nitrates et pesticides).</p>	<p>6 405 €</p>	<p>CD 13 : 6 405 € CR PACA : 6 405 € Agence de l'eau : 21 350 € CA13 : 8 540 € = 42 700 €</p>	<p>6 405 € Versement : 50% au démarrage Solde sur production de l'étude</p>	<p>Art. 94 Loi NOTRe</p>	<p>DAT/Programme 1002</p>
<p>Programme d'action du Pôle qualité : ✓ Fonctionnement et communication du réseau, ✓ Diagnostics et suivis</p>	<p>Créé en 2005, ce pôle qualité regroupe des conseillers travaillant avec les agriculteurs sur la gestion globale de leur exploitation. La mise en place du plan Ecophyto 2, la démarche Nutrition Méditerranéenne en Provence, l'agriculture biologique, le Certiphyto, la démarche Global G.A.P., la mise en place des MAEC et la communication sur tous ces dispositifs sont l'axe de travail de ce pôle.</p>	<p>30 000 €</p>	<p>CD 13 : 30 000 € CA 13 : 7 500 € = 37 500 €</p>	<p>30 000 €</p>	<p>Art. 94 Loi NOTRe</p>	<p>DAT/Programme 10021</p>

Contrat de nappe Crau : étude action pour le développement du bio en Crau	L'objectif de cette étude est d'étudier la faisabilité d'un plan de développement du bio en Crau pour éviter la dégradation de la qualité des eaux. Enquête auprès des agriculteurs et autres acteurs du territoire afin d'étudier les atouts et les freins au développement de l'agriculture biologique en Crau et mettre en place un plan d'actions de développement du bio. Analyse et synthèse des résultats. Durée 1 an.	5 940 €	CD 13 : 5 940 € CR PACA : 5 940 € Agence de l'eau : 19 800 € CA 13 : 7 920 € = 39 600 €	5 940 € Versement : 50% au démarrage Solde sur production de l'étude	Art. 94 Loi NOTRe	DAT/Programme 1002
Stratégie énergie agricole	Dans le prolongement du diagnostic et du plan d'actions « énergie agricole », la CA13 propose d'engager diverses actions concrètes : mise en œuvre d'actions opérationnelles en vue de développer la production photovoltaïque, passer les tracteurs au banc d'essai moteur (BEM), réduire la consommation d'énergie dans les serres + 10 diagnostics énerg.	25 000 €	CD 13 : 25 000 € CA 13 : 5 000 € = 30 000 €	25 000 €	Art. 94 Loi NOTRe	DAT/Programme 1002
Groupe Ecophyto	Composé de 12 conseillers de 3 pôles de la CA13 (eau et environnement, développement de l'entreprise, économie de l'entreprise), le groupe projet se réunit 1 fois/an pour faire le point sur les sujets d'actualité et permet de mettre en lien plusieurs actions du plan Ecophyto. L'objectif visé est la réduction de 50% des produits phyto. sur le territoire français en 2025. L'objectif 2017 consistera à développer les actions du plan Ecophyto 2 : mise en place des certificats d'économie de produits phytosanitaires (CEPP) en phase expérimentale.	8 000 €	CD 13 : 8 000 € CA 13 : 2 000 € = 10 000 €	8 000 €	Art. 94 Loi NOTRe	DAT/Programme 1002
Animateur « agriculture et Environnement » Delta de Camargue	Animateur chargé du conseil individuel et collectif, de la diffusion des bonnes pratiques agricoles, de la mise en lien entre les acteurs du territoire et les exploitants, notamment les riziculteurs. Action prévue pour 3 ans en partenariat avec le Centre Français du Riz qui mettra ses locaux à disposition de l'animateur.	16 250 €	CD 13 : 16 250 € CR PACA : 16 250 € Agence de l'eau : 19 500 € Ctre Français du Riz : 6 500 € CA 13 : 6 500 € = 65 000 €	16 250 €	Art. 94 Loi NOTRe	DAT/Programme 10021

Plan de formation certi-phyto	La loi exige que tout acte professionnel portant sur l'utilisation, la distribution, le conseil ou la vente de produits phytopharmaceutiques soit soumis à la détention du certificat individuel (Certiphyto) qui atteste de connaissances suffisantes pour utiliser les pesticides en toute sécurité et en réduire leur usage. 7 sessions ont été réalisées en 2016 : 95 décideurs formés sur 24 jours de formation. Les 1ères sessions avec examen auront lieu en 2017. Elles nécessitent la conception de formations spécifiques pour de nouveaux publics. 1 formation/mois.	10 000 €	CD 13 : 10 000 € CA 13 : 2 500 € = 12 500 €	10 000 €	Art. 94 Loi NOTRe	DAT/Programme 1002
Animation MAEC (Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques)	Engagement de 5 ans des exploitants dans des pratiques agricoles favorables à l'environnement. La chambre d'agriculture a un rôle d'information et de sensibilisation des chefs d'exploitations aux atouts et contraintes liés au dispositif. Elle propose un accompagnement technique et administratif individuel. Elle coordonne les actions sur les zones à enjeux environnementaux. D'où l'importance de l'animation, le potentiel d'engagement n'étant pas atteint.	20 000 €	CD 13 : 20 000 € CA 13 : 5 000 € = 25 000 €	20 000 €	Art. 94 Loi NOTRe	DAT/Programme 1002
Programme de développement agricole :	Le développement des pratiques agro-écologiques est devenu un axe stratégique de développement pour la CA13, pris en compte dans l'ensemble de ses actions : conseil technique « productions végétales et animales » ; valorisation des produits en circuits courts, préservation du foncier agricole, qualité de l'eau, réduction des intrants, économies d'énergie, formation continue et accompagnement personnalisé des exploitants.	280 000 €	CD 13 : 280 000 € ✓ Filières animales 50 000 € ✓ Filières végétales 50 000 € ✓ Foncier, aménagement rural 50 000 € ✓ Hydraulique, gestion raisonnée de l'eau 50 000 € ✓ Formation des salariés et des exploitants 20 000 € ✓ Développement des circuits courts 40 000 € ✓ Information sur verdissement de la PAC et FEADER 20 000 € CA 13 : 70 000 €	160 000 €	Art. 94 Loi NOTRe	DAT/Programme 10021

Programme d'actions 2017 Agriculture Biologique	Mode de production régi par le règlement européen CE 834/2007 du 28/6/2007, interdisant l'utilisation de produits chimiques de synthèse et des OGM, le respect du bien-être animal et la santé des animaux basée sur des méthodes et actions préventives. La CA13 accompagne les agriculteurs dans leur démarche de conversion, anime les GIEE, assure une veille réglementaire et technique, communique, informe, anime et coordonne le développement de l'AB. Poursuite en 2017 des actions menées les années précédentes.	30 000 €	CD 13 : 30 000 € CA 13 : 7 500 € = 37 500 €	30 000 €	Art. 94 Loi NOTRe	DAT/Programme 1002
Organisation de 3 journées innov'action	« L'innovation agricole dans l'agro-écologie ». Label porté par les chambres d'agriculture pour identifier des journées portes ouvertes dédiées à l'innovation autour de l'agro-écologie, toutes filières confondues. L'innovation doit porter soit sur la réduction des intrants, la préservation de l'environnement, le développement de la production par augmentation ou production de valeur ajoutée, la sécurisation du revenu ou la viabilité économique et sociale de l'exploitation. 3 journées seront organisées en 2017	10 000 €	CD 13 : 10 000 € CA 13 : 7 446 € = 17 446 €	10 000 € Versement sur production du compte rendu et du bilan financier	Art. 94 Loi NOTRe	DAT/Programme 1002
Accompagner les bonnes pratiques sociales	En agriculture, le volet social intègre le concept d'entreprise écologique pour l'individu lui-même. L'éco-innovation intègre la dimension d'organisation respectueuse des droits des salariés. Dans l'objectif de favoriser les bonnes pratiques sociales la CA13 conseille les chefs d'entreprise, les forme, les accompagne pour le maintien des entreprises et des emplois agricoles. Elle diffuse les informations dans ce domaine et suit les démarches de certification.	10 000 €	CD 13 : 10 000 € CA 13 : 2 500 € = 12 500 €	10 000 €	Compétence « Emploi »	DAT/Programme 10021
		493 469,50		373 469,50		

Demandes au titre des risques sanitaires

Intitulé du projet	Contenu du projet	Montant sollicité	Plan de financement	Subvention proposée	Rattachement juridique	Direction/Programme
Consolidation du réseau sanitaire végétal	Initié en 2014 en partenariat avec le LDA. Dispositif reconnu comme un outil de gestion sanitaire des exploitations agricoles du département. Au moment où les crises sanitaires produisent des effets dévastateurs sur l'économie agricole, le réseau de surveillance sanitaire végétal doit être accru pour anticiper et repérer les pathologies dites « émergentes ». depuis 2014, le réseau porte en priorité sur la filière maraîchage et sur la viticulture.	34 892 €	CD 13 : 34 892 € CA 13 : 8 723 € = 43 615 €	34 892 €	Art. 95 Loi NOTRe	DAT/Programme 1039
Plan d'actions flavescence dorée	1 ^{er} foyer découvert en 2013 au pied des Alpilles. Nouveaux foyers et nouvelles communes contaminées en 2016. Dans le cadre de la lutte contre ce fléau, la CA13 a embauché 10 personnes encadrantes pour la prospection, la coordination du plan 2017, l'accompagnement et l'encadrement des équipes. Pour plus d'efficacité, elle envisage le déploiement d'un drone pour détecter la maladie dans les vignes	180 000 € <i>160 000 € animation et coordination, 20 000 € dispositif drones</i>	CD 13 : 180 000 € CA 13 : 40 000 € = 220 000 €	Pour mémoire, rapport spécial présenté par la délégation à la viticulture	Art. 95 Loi NOTRe	
		34 892 €		34 892 €		

Actions de promotion

Intitulé du projet	Contenu du projet	Montant sollicité	Plan de financement	Subvention proposée	Rattachement juridique	Direction/Programme
Promotion des produits agricoles	Mission d'animation du Pôle valorisation et diversification pour mettre en valeur auprès du grand public les produits agricoles du 13, lui faire connaître leur diversité, leur richesse et leur qualité, en facilitant la rencontre entre l'agriculteur et le consommateur. La CA13 met en place des actions de commercialisation et de promotion des produits au moyen de marchés, paniers, salons, vente en demi-gros, approvisionnement de collectivités, e-commerce, édition de documents...	80 000 €	CD 13 : 80 000 € CA 13 : 20 000 € = 100 000 €	80 000 €	Compétence « Tourisme »	DAT/Programme 1034
Ferme des Alpilles	Manifestation pilotée par la Chambre d'Agriculture, ouverte aux exposants de l'agriculture et de l'agroalimentaire du département. Elle lance la saison de la poire Guyot et met à l'honneur la tomate. Cette opération, tournée vers un tourisme de qualité, permet de faire découvrir aux visiteurs les savoir-faire et la qualité des productions départementales.	10 000 €	CD 13 : 10 000 € CR PACA : 10 000 € CA 13 : 22 000 € = 42 000 €	8 000 € Versement sur production du bilan moral et financier et de la revue de presse	Compétence « Tourisme »	DAT/Programme 1034
SIA Paris : Animation, stand producteurs	Salon International de l'Agriculture à PARIS – 25/2 – 5/3/2017. En partenariat avec le Département la CA13 organise, gère et anime un espace Bouches-du-Rhône au SIA, qui présente et fait la promotion des vins AOP et IGP, du riz et du taureau de Camargue, des huiles d'olives et de l'agro-tourisme au travers du label « bienvenue à la ferme ».	6 000 €	CD 13 : 6 000 € CA 13 : 1 500 € = 7 500 €	6 000 €	Compétence « Tourisme »	DAT/Programme 10341

Animation agritourisme, Bienvenue la ferme	Réseau qui regroupe : la ferme-auberge, le camping à la ferme, la ferme équestre, la chasse à la ferme, la ferme découverte-pédagogique, les produits de la ferme en vente directe, l'hébergement à la ferme. La CA13 conseille les porteurs de projets, anime et gère le réseau de producteurs inscrits sous ce label, contrôle les structures, édite les documents de promotion, gère et suit le site Internet, participe ou réalise des manifestations, salons et foires liés à l'agritourisme.	10 000 €	CD 13 : 10 000 € CA 13 : 2 500 € = 12 500 €	10 000 €	Compétence « Tourisme »	DAT/Programme 1034
Promotion de la Marque « NM » (Nutrition Méditerranéenne)	Marque déposée par la CA13 auprès de l'INPI. Elle a pour objectif de répondre aux besoins des consommateurs, avec un cahier des charges plus respectueux de l'environnement et répondant aux exigences du régime Crétois, basé sur la consommation variée et quotidienne de légumes et céréales et une activité physique régulière. Près de 180 producteurs sont engagés dans NM principalement en viticulture. La CA13 fait la promotion de sa marque à l'occasion des manifestations auxquelles elle participe	5 000 €	CD 13 : 5 000 € CA 13 : 1 250 € = 6 250 €	5 000 €	Compétence « Tourisme »	DAT/Programme 1034
		111 000 €		109 000 €		

Organisation des sessions de la CA13	Contribution annuelle au coût d'organisation des sessions de la Chambre d'Agriculture	10 000 €	CD 13 : 10 000 €	8 000 €	Art. 511-4 du Code Rural	DAT/Programme 10021
--------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------	----------	------------------	----------------	--------------------------	---------------------

TOTAL	649 361,50 €
--------------------	---------------------

525 361,50 €
